Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026035-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 20/02/2026

L'an 2026 et le 20 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Luc BLÉHER, Maire.

Date de la convocation : 06/02/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M BLÉHER Jean-Luc, Maire, Mmes : ALAUX Monique, AUGÉ Diavie Ursula, CHOTARD Chantal, GRU Nathalie, HAMON Isabelle, HERBERT Caroline, METAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, ROUXEL Annick (Arrivée à 18h53), SOGORB MOUTEL Annie, MM : BLANCHARD Michel, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David, COWET Vincent, JOLY Maurice, ORHAN Jean-Claude, PIHÉRY André, POIRIER Christophe, RODRIGUEZ Paul, ROUSSEL Yvon, SARAZIN Claude

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COUPEZ Marie-Laure à M CARLETTO René, HOUSSIN Yvette à MME GRU Nathalie, M. GUISSE Jean-Claude à M BLANCHARD Michel
Absent(s) : Mmes : DEBRET Emi, HÉAS-BEAUD Anne-Céline, M. LE JONCOUR Antoine
Secrétaire de Séance : Mme Yvette HOUSSIN

21. 2026 -035 DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5) DENOMINATION DU GIRATOIRE ET DE L'AVENUE DE LA TRANCHE 3 DU VAL CORIC - SECTEUR GUER - LA BOULAIS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la nécessité de procéder à l'identification et à la dénomination des voies et espaces publics de la commune, notamment pour des raisons de repérage, de sécurité et de distribution postale ;
Vu la création d'un giratoire et d'une voie de circulation situés entre le secteur de l'Écusson et celui de la Boulais, au sud de la tranche 3 de l'aménagement de la zone de Val Coric ;

Considérant qu'il convient d'attribuer une dénomination officielle à ce giratoire ainsi qu'à la voie reliant le secteur de la Boulais ;
Considérant que le site d'implantation du giratoire est communément désigné sous le nom de « l'Écusson » ;
Considérant que la voie située au nord du giratoire, relevant de la Communauté de Communes, est déjà dénommée « Avenue de Trébulan » ;

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260220-2026035-DE

Il est décidé par le Conseil Municipal :

- de dénommer le giratoire « Giratoire de l'Écusson », cette appellation présentant un intérêt géographique local ;
- de dénommer la voie reliant le giratoire au secteur sud de la Boulais « Avenue de Trébulan », afin d'assurer la continuité de la dénomination existante du nord au sud ;

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A la majorité (pour : 26 contre : 0 abstention : 0)

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Jean-Luc BLEHER